Médiation
faune
sauvage

RAMASSAGEDES JEUNES<br>Atteinte à la faune sauvage



La jeunesse chez les animaux est définie comme l'étape pré-adulte d'un individu. Elle se divise en deux phases : la première de dépendance aux parents et la seconde démancipation menant progressivement vers lindépendance de líndividu. Ces jeunes animaux ne sont pas pour autant abandonnés : dans la plupart des cas, les parents se trouvent aux alentours, partis à la recherche de nourriture ou attendant qu'un potentiel danger (prédateur, humain...) se soit éloigné.

## COMMENT IDENTIFIER UN JEUNE ANIMAL?

Selon l'espèce, le jeune est plus ou moins différenciable de l'adulte. La taille est souvent un critère déterminant. On retrouve également chez le jeune la présence de duvet, une couleur différente de l'adulte, les plumes (ou poils) en cours de croissance...

## UN JEUNE SEUL EST-IL UN JEUNE ABANDONNÉ?

Les jeunes animaux s'émancipent à l'adolescence et s'éloignent progressivement de leurs parents. Ils ne sont pas pour autant abandonnés : dans la plupart des cas, les parents se trouvent aux alentours.

C'est par exemple le cas de la Chouette hulotte : les jeunes quittent le nid alors qu'ils ne savent pas encore voler. Pendant 2 ou 3 semaines, les jeunes chouettes se trouvent au sol ou à mi-hauteur dans la végétation. Elles continuent d'être nourries par les parents qui restent au nid (situé dans un rayon de 20 mètres) et qui communiquent de loin avec leur progéniture.

## TOUCHER UN JEUNE ANIMAL EN-TRAINE-T-IL SON ABANDON?

Chez les mammifères, les parents ont tendance à abandonner leur jeune s'ils sentent quill a été touché par un prédateur ou par l'Homme. En revanche, pour les oiseaux, qui ont un odorat peu développé, les toucher n'entraine pas l'abandon des parents. Néanmoins, la manipulation de l'animal ne doit intervenir que lorsque les circonstances nécessitent qu'il soit déplacé (danger). Par mesure de précaution, nous vous recommandons de toujours utiliser des gants.

## PEUT-ON DONNER DU PAIN ET DU LAIT POUR NOURRIR LES JEUNES ?

Il est fortement déconseillé de nourrir les animaux secourus et d'autant plus de leur donner du pain et du lait. La farine de blé contenue dans le pain n'est pas nutritive et entraîne des occlusions intestinales. Le sel présent dans le pain est également toxique et peut créer des malformations. Le lait de vache est très indigeste pour beaucoup d'espèces et peut même provoquer des diarrhées mortelles pour les jeunes animaux.

## À chaque espèce sa nourriture ! Prenez toujours con-

 seils avant d'agir !
## QUE DIT LA LOI ?

La majorité des espèces recueillies dans les centres de sauvegarde sont des espèces protégées par la loi nº76-629 du 10 Juillet 1976 et ses textes d'application, ou sont concernées par la Convention de Washington qui réglemente le commerce des espèces dans le monde. Le transport d'espèces protégées et d'espèces chassables est interdit ou strictement réglementé. Cependant, le statut "d'animal en détresse" a été reconnu et les particuliers bénéficient ainsi d'une dérogation pour recueillir un animal blessé dans le but de le rapatrier au plus vite ver's un centre de sauvegarde. Il est recommandé de prévenir le centre de sauvegarde avant d'entreprendre tout transport. Dans lintérêt des espèces, l'élevage d'un ou plusieurs individus sans les autorisations adéquates est strictement interdit.

## QUELLES SONT LES PROBLÉMATIQUES ?

## Il arrive que le jeune soit blessé ou malade.

Le jeune peut avoir une blessure apparente (saignement, membre tordu, perte importante de poils/plumes...) ou paraître manifestement affaibli (couché sur le flanc ou le dos, yeux mi-clos, absence de réactivité...).

Il arrive que le jeune soit en danger (menacé par un prédateur, à proximité d'une route...).

Les jeunes sont inexpérimentés et peuvent se mettre en danger en s'approchant des routes où les véhicules représentent un danger mortel. Ils sont également des proies faciles à attraper pour les prédateurs.

## LES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE COHABITATION

Prenez le temps d'observer l'animal et de regarder l'environnement dans lequel vous l'avez trouvé. Recueillez-le uniquement s'il est manifestement blessé (aile pendante, trace de saignement, impossibilité de se tenir sur ses pattes) ou face à un danger imminent (prédateur ou véhicule à proximité).
Si vous avez un doute, pour éviter tout geste irréparable, demandez conseil au centre de sauvegarde le plus proche ou à la LPO France (05.46.82.12.34).

## Situation de l'animal

Si le jeune présente des signes de blessure (trace de sang, patte tordue, aile pendante, peu de réaction, corps inerte...), il aura besoin de soins administrés par un professionnel habilité. Manipulez-le le moins possible en portant des gants (un linge peut aider à la capture). Déposez l'animal dans un carton de taille adaptée, tapissé de papier journal, avec quelques trous pour l'aération, et placez-le dans une pièce isolée, calme et tempérée. Consultez la brochure «Secourir un animal en détresse », disponible sur le site www.lpo.fr. Transférez l'animal au plus vite vers une structure habilitée : https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/agir-pour-la-faune-en-detresse/centres-desoins.

Si le jeune ne présente aucun signe de détresse, il peut être replacé selon un protocole propre à sa famille (voir ci-dessous).

## Le jeune animal est un oiseau

La reproduction des oiseaux commence au printemps. Après quelques jours ou semaines, les jeunes oiseaux peuvent s'aventurer au sol, à la merci des dangers. Si l'oisillon ne semble pas pouvoir s'envoler mais sautille de branche en branche ou volète, ne faites rien. II pourra bientôt atteindre seul les hautes branches. Si nécessaire, mettez-le à l'abri des dangers et des prédateurs : dans le cas où le nid est visible, accessible et en bon état, n'hésitez pas à y replacer l'oisillon (en portant des gants). Si aucun nid n'est visible, il est nécessaire de créer un nid artificiel afin de replacer au mieux et en toute sécurité l'oisillon, en suivant le protocole suivant.

## Protocole de replacement d'un oisillon :

Pour mettre en sécurité un oisillon, munissez-vous :

- D'un contenant (carton, cagette large, panier en osier...) à bords hauts (3 fois la taille de l'oiseau).
- D'une litière (papier journal, essuie-tout, tissu polaire...). Eviter les tissus qui peuvent s'effilocher, comme les torchons ou serviettes de bain.
- D'une corde ou d'une ficelle solide (vous pouvez en tresser une en en entortillant plusieurs).

1) Ouvrez le contenant et placez la litière au fond ;
2) Installez la corde sur le contenant pour préparer son installation sur une branche ou un tronc d'arbre ;

## 3) Placez l'oisillon dans le contenant ;

4) Fixez le contenant à un tronc ou suspendez-le dans un rayon de 20 m autour du lieu de découverte de l'oisillon (voir photos en page 3 comme exemples). Veillez à le placer suffisamment haut ( $>1,30 \mathrm{~m}$ ) afin qu'aucun prédateur (chat...) ne puisse y accéder et ne laissez aucun support de saut à proximité (table, banc...). En l'absence d'arbre, vous pouvez accrocher le contenant à un volet ou le déposer sur le bord d'une fenêtre, une table ou un toit, en évitant le plein soleil. Veillez aussi à ce que ce nouveau « nid » soit stable (suspendu à une branche et stabilisé avec le tronc ou une autre branche).
Attention, le contenant doit rester ouvert afin que les parents puissent venir nourrir l'oisillon à l'intérieur. L'oisillon sortira de lui-même lorsqu'il aura la capacité de partir. Ne mettez ni eau, ni nourriture.

Attention à la pluie qui détériore le carton et peut noyer l'oisillon si le fond du support n'est pas percé. Une cagette ou un panier en osier est plus adapté.


Exemples de nids de substitution pour replacer des oisillons © LPO

- Pour les merles ou les grives : préférez les caisses de transport pour chats que vous fermerez (les parents alimenteront de l'extérieur). Lors de fortes chaleurs, placez 2 ou 3 serviettes humides sur la caisse et une planche qui dépasse des bords lors des pluies. Si l'oisillon est bien nourri par ses parents, vous pourrez le libérer dès qu'il commence à bien voleter (compter environ 7/10 jours).
- Pour les passereaux plus petits (rougequeues, mésanges, rougegorges, fauvettes...) : préférez les cages pour hamster/souris. Si l'oisillon est bien nourri par ses parents, vous pourrez le libérer dès qu'il commence à bien voleter (compter environ 10 jours).
- Pour les corvidés (pies/corbeaux/corneilles) : placez le contenant dans un arbre suffisamment haut, avec de petites branches. L'oisillon, stimulé par ses parents, pourra monter plus haut se mettre à l'abri.
- Pour les rapaces nocturnes (sauf l'Effraie des clochers) : placez le carton (ouvert), la cagette ou le panier en hauteur pour que les parents puissent venir nourrir les petits. Les jeunes rapaces nocturnes sortent du nid bien avant de savoir voler, ils dorment le jour souvent au pied d'un arbre. La nuit venue, ils se déplacent et émettent des cris qui permettent à leurs parents de les repérer et les alimenter.

Une fois l'oisillon replacé : il faut s'assurer que les parents reviennent le nourrir. Si vous n'avez pas de jumelles pour observer le nid à distance ou bien le temps nécessaire, cherchez des traces de fientes. Si vous en découvrez autour ou dans le nid de replacement, c'est signe qu'il y a des adultes qui assurent le nourrissage. S'il n'y a pas de fiente à la fin de la journée et que l'oisillon ne se nourrit pas seul, il est nécessaire de le transférer vers un centre de soins.

## Cas particuliers:

- L'Effraie des clochers : est la seule espèce de rapace nocturne dont les petits restent au nid jusqu'à l'envol. Une jeune effraie au sol est donc en danger de mort. Il faut rapidement la replacer au nid. S’il est inaccessible, la chouette doit être confiée à un centre de soins à proximité.
- Les goélands : les jeunes sortent très tôt du nid et se baladent dans l'environnement pendant environ 6 semaines durant lesquelles ils sont nourris par leurs parents. Il ne faut donc pas les ramasser.
- Les hirondelles et martinets: les jeunes doivent être replacés au nid, sinon contactez un centre de sauvegarde ou référez-vous à la fiche "Hirondelles et martinets" (disponible sur le site www.lpo.fr).
- Les canards : les canes pondent loin de l'eau, voire en ville, ce qui peut mettre les canetons en danger. Avant d'intervenir, contacter un centre de sauvegarde.


## Le jeune animal est un mammifère

Un jeune mammifère qui se déplace au sol doit être surveillé, en prenant soin de rentrer les animaux domestiques. Evitez au maximum de manipuler un mammifère car tout contact avec l'Homme peut entrainer l'abandon de ses parents. Si la manipulation est nécessaire, mettez toujours des gants.

- Pour les jeunes lièvres (levrauts) et cervidés : il est normal de trouver un jeune seul au sol. Sa mère n'est pas très loin, le surveille en permanence et revient régulièrement le nourrir. Il est important de ne pas le toucher et de vous en éloigner rapidement. Le nonrespect de ces consignes peut entraîner un rejet de la mère. En le prélevant de son milieu naturel, vous réduisez ses chances de survie.
- Pour les Loirs gris et Lapins de garenne : si ses yeux sont fermés et qu'il n'a pas ou peu de poils, il n'est pas normal de le trouver seul, il y a donc nécessité de le prendre en charge en contactant un centre de sauvegarde. En revanche, si ses yeux sont ouverts, qu'il a beaucoup de poils et ne semble ni blessé, ni affaibli, alors il est en train de s'émanciper. Laissez le jeune à l'endroit où vous l'avez trouvé.
- Pour les Hérissons d'Europe : contactez un centre de sauvegarde ou référez-vous à la fiche "Hérisson d'Europe" (disponible sur le site www.lpo.fr).
- Pour les chauves-souris : contactez un centre de sauvegarde ou référez-vous à la fiche "Chauvessouris" (disponible sur le site www.lpo.fr).
- Pour les écureuils : une femelle reprend généralement en charge l'élevage de ses jeunes même après un léger dérangement ou une manipulation. II existe plusieurs cas de figures :
- Le nid est tombé seul : il faut remettre les jeunes dans l'arbre sous lequel le nid a été découvert.
- Abattage de l'arbre dans lequel était le nid: il faut remettre les jeunes dans l'arbre le plus près de celui abattu, dans un périmètre de 50 m autour de celui-ci. S'il n'y a pas d'arbres autour, il faut créer une sorte de mât et y fixer le nid. Le mât doit être fait en bois pour permettre à la mère d'y grimper aisément et ainsi de récupérer ses petits. Pour tous vos travaux en hauteur, faites appel à des professionnels ou assurezvous d'être en sécurité.
- Abattage de la branche sur laquelle était le nid: il faut remettre les jeunes dans le même arbre sur une branche au-dessus ou en-dessous de celle qui a été abattue.

Ne replacez pas les jeunes écureuils juste avant la tombée de la nuit, la mère n'aurait pas le temps de les repérer. En effet, les écureuils voient très mal la nuit. Si vous les avez trouvés en fin de journée, gardez-les chez vous pour la nuit, dans un carton fermé avec une bouillote et replacez-les dehors au petit matin. Si le lendemain du replacement, la mère n'est pas présente ou que le jeune semble faible, il est impératif de le confier à un centre de sauvegarde au plus vite.

Préparer un nid de substitution pour écureuils:



Replacement de jeunes écureuils © CDS LPO Hérault

## Les gestes à éviter

Les soins à la faune sauvage sont très différents des soins à la faune domestique et doivent être effectués par des professionnels, dans des structures adaptées. Les conséquences d'une mauvaise prise en charge sont multiples : carences dues à une mauvaise alimentation, blessures suite à un mauvais conditionnement, application de mauvais traitements, imprégnation de l'animal... Face à un animal sauvage en détresse, respectez ces consignes :

- Ne pas parler, exhiber ou caresser l'animal : un animal sauvage est très stressé au contact de l'Homme.
- Ne pas nourrir, ni donner à boire sans les conseils d'un professionnel : en fonction de son état, l'animal peut ne pas réussir à avaler ou digérer certains aliments et peut en mourir. Donner une alimentation non appropriée à des individus peut entraîner une mort rapide et douloureuse. Une gamelle d'eau peut être dangereuse, notamment si l'oiseau tombe dedans ou la renverse (hypothermie, noyade, blessure).


## CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex - lpo@lpo.fr - 0546821234

Retrouvez toutes nos fiches MFS sur https://lpo.fr/mediation

[^0]Agir pour la biodiversité


[^0]:    Ce document a été édité par la LPO France
    Rédaction par S Bornier et N Furon (LPO)
    Relecture par A Maurin, V Maillot, O Aliadière, B Viseux, S Thibaut-Lecornu, N Dupuy (LPO)
    Photo première page OChristine Kritstof

